



WALLONIE - BRUXELLES
ENSEIGNEMENT
CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL D'IXELLES

Bruxelles, Septembre 2014

A l'attention des étudiants

Nous souhaitons vous faire part ci-après, de la liste **des maladies transmissibles** à déclaration obligatoire au médecin responsable de la Promotion de la Santé à l'Ecole (P.S.E.).

Il s'agit tout d'abord des : * **Méningococcies** (méningite bactérienne à méningocoques)
* **Poliomyélite**
* **Diphtérie**

Si l'une de ces maladies est diagnostiquée chez vous, vous devez en informer, dans les plus brefs délais, la direction de l'école et le médecin du centre PMS.

En effet, le médecin du Centre doit pouvoir prendre toutes les mesures pour éviter la contagion **dans les 24 h.**

A toutes fins utiles, et pour être le plus efficace possible nous vous rappelons ci-après les différents numéros de téléphone :

- La centrale de l'école : 02 219 15 46
- Secrétariat central du C.P.M.S. : 02 513 20 55

En dehors de ces urgences sanitaires, il existe d'autres **maladies transmissibles** qui doivent être portées à la connaissance du médecin responsable P.S.E. :

- Coqueluche
- Hépatite A
- Rougeole
- Rubéole
- Oreillons
- Tuberculose
- Gastro-entérites infectieuses (Infections à Salmonella typhi et autres germes entéropathogènes)
- Gale
- Impétigo
- Teignes du cuir chevelu
- Pédiculose (poux)
- Varicelle, zona

Ces maladies nécessitent de mettre en œuvre des mesures de prophylaxie précises. Nous vous demandons donc de nous transmettre dès que possible toutes informations à ce sujet en téléphonant au cabinet de consultation du centre P.M.S. au 02 513 20 55.

Nous vous remercions de votre collaboration, et nous vous adressons, chers étudiants, nos meilleures salutations.

C. DELHAISE
Infirmière du centre P.M.S.

Docteurs LOUVEAUX et HADZHOLYAN
Médecins responsables du P.S.E.